



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 31
Mercredi 28 août 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 22 août 2019.

Belprahon, le 28 août 2019

Conseil communal

Modification du règlement d'organisation

En application de l'art. 45, alinéa d, de l'Ordonnance sur les communes (OCO), il est communiqué qu'en raison du refus du règlement sur le transfert de tâches lors de l'assemblée du 20 juin 2019, le point 5 de l'ordre du jour de ladite assemblée a été retiré et la procédure correspondante de la modification du Règlement d'organisation de la commune mixte de Belprahon n'a pas été poursuivie.

Belprahon, le 28 août 2019

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1145, au lieu-dit: «Rue de la Valle 19», commune de Court.

Projet: remplacement des fenêtres et des velux du centre communal (au 1^{er} étage, les fenêtres à 2 battants seront remplacées par des fenêtres à 3 battants).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 août 2019.

La Préfète: Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Orlando Dany-Laure et Manuel, Les Rives 1, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: M. Manuel Orlando, Les Rives 1, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 528, au lieu-dit Les Rives 1

Projet: Construction d'un espace de stockage sous l'entrée couverte du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, **jusqu'au 20 septembre 2019**. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 15 août 2019

Conseil Communal



Arrondissement

Commune de Roches

Dépôt public réserve forestière totale «Combe-Pierre»

Au vu de l'art. 14 de la Loi cantonale sur les forêts du 5 mai 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public du 28.08.2019 au 26.09.2019, auprès de l'administration communale de Roches, les documents suivants:

Documentation de base réserve forestière totale «Combe-Pierre», du 30.04.2019

Plan du périmètre du 30.04.2019, échelle 1:5'000 (A4)

La réserve forestière totale prévue a pour but de permettre un développement naturel de la forêt sur la surface retenue. La réserve se situe sur le territoire communal de Roches, sur la parcelle N° 20 (surface partielle), propriété de l'Entreprise Forêts domaniales du canton de Berne.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale de Roches durant les heures d'ouverture. Une opposition au projet présenté peut être formulée dans le délai imparti. L'opposition écrite et argumentée est à adresser à la Division forestière Jura bernois, rue Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes.

Est habilité à faire opposition quiconque étant spécialement touché par le projet et/ou peut faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités habilitées selon le droit fédéral ou le droit sur la construction.

Tavannes, le 28 août 2019

Division forestière Jura bernois, Le Chef de la Division, R. Queloz



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2019

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement durant 20 jours.



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Pierre Meyer, Essert-Papon 50, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Loriol Concept Sàrl, Rue du Cairli 13, 2603 Péry

Emplacement: parcelle N° 232, Sous Coaras 11, 2747 Corcelles

Projet: aménagement des combles, pose de 6 lucarnes (3 côté nord et 3 côté sud), remplacement de 2 fenêtres en façade ouest et aménagement d'une terrasse côté nord

Dimensions: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone

Dérogation: art. 24 ss LAT / 81 ss LC

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 20 septembre 2019**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 21 août 2019

Secrétariat communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2019

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 8 août 2019.

Corcelles, le 28 août 2019

Conseil communal

www.lasemaine.ch

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée des bourgeois du lundi 8 juillet 2019

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée des bourgeois du 8 juillet 2019 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 27 septembre 2019.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil communal.

Loveresse, le 20 août 2019

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Mosimann Pierre-Alain, rue du Petit-Val 10, 2740 Moutier

Auteur du projet: Engie Services, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2166, rue du Petit-Val 10

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split

Zone: PQ «Quartiers Nord-Ouest»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Longchamp Chantal, Pré des Ecuelles 3, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1344, chemin du Coteau 18

Projet: Construction de deux balcons et d'une terrasse en façade Ouest.

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 28 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Stalder Jacques, chemin des Rocailles 7, 2740 Moutier

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, 2742 Perrefitte

Emplacement: Parcelle N° 719, Avenue de la Gare 13

Projet: Modification du perron d'entrée au rez-de-chaussée (pharmacie) avec l'aménagement d'une rampe pour chaises roulantes, de garde-corps et de mains-courantes.

Zone: Cpc3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 28 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Requalification de l'espace Gare-Nord

Invitation à la population de Moutier

Invitation à la population de Moutier pour une présentation publique des aménagements projetés dans le cadre du projet de requalification des espaces Nord de la Gare.

La présentation du projet aura lieu les samedis 7 et 14 septembre 2019, le matin de 10h à 12h, à la Maison prévôtoise, salle 1 au rez-de-chaussée, Avenue de la Liberté 5.

Les autorités et l'urbaniste seront présents pour vous accompagner et répondre à vos éventuelles questions.

Les documents sont également disponibles au service de l'Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, du lundi 2 septembre au vendredi 13 septembre 2019. Les remarques, suggestions ou propositions peuvent être communiquées par écrit, jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 28 août 2019

Conseil municipal

Mise au concours

Municipalité de Moutier / Bibliothèque municipale et régionale

La Municipalité de Moutier met au concours

une place d'apprentissage d'agent(e) en information documentaire; avec entrée en fonction à mi-août 2020.

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M^{me} Katia Helbling, responsable de la bibliothèque municipale et régionale (Tél. 032 493 59 69 ou courriel: katia.helbling@moutier.ch) ou auprès de la Chancellerie municipale (Tél. 032 494 11 11).

Le dossier de candidature comprenant lettre de motivation, curriculum vitae et photocopies du dernier bulletin scolaire doit être adressé, par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. Délai de RÉCEPTION: **vendredi 27 septembre 2019.**

Moutier, le 22 août 2019

Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Mise à jour du plan du réseau d'eau

Le Conseil municipal a mandaté le bureau ATB SA pour remettre à jour le plan des canalisations et des vannes de la localité. Les personnes intéressées à obtenir un extrait de ce plan (notamment pour situer les conduites et les vannes à proximité de leur habitation) peuvent s'adresser au secrétariat municipal. Un extrait leur sera volontiers remis gratuitement.

Réfection des routes communales

Dès le lundi 2 septembre, les propriétaires du secteur « Sous le Tacon » concernés par les travaux de réfection des routes communales ne pourront plus accéder à leur bâtiment en voiture et ceci durant environ 1 mois. Nous invitons les personnes concernées à parquer sur la place de la halle de gymnastique durant cette période. Les personnes à mobilité réduite sont invitées à prendre contact avec le secrétariat municipal pour trouver une éventuelle autre solution.

Give box installée

Une Give box a été installée sur la place de l'école primaire. Elle est dès à présent fonctionnelle. Les directives nécessaires à une bonne utilisation ont été punaisées à l'intérieur. Le Conseil municipal remercie vivement Sébastien Grossenbacher pour la

réalisation de cette Give box et invite la population à faire vivre ce concept de récupération d'objets clairement dans l'air du temps.

Avis aux cavaliers

Comme pour toute activité sportive ou récréative, il existe un code de bonne conduite pour les cavaliers. Un point stipule que: « Ramasser les crottins est une affaire d'honneur pour les cavaliers. Dans les zones d'habitation, lors d'une promenade ou d'une halte, les crottins des chevaux doivent être ramassés ». Le Conseil municipal est fréquemment interpellé à ce sujet et il prie les cavaliers concernés de bien vouloir faire preuve de bonne conduite dans ce domaine lorsqu'ils traversent les rues de notre localité.

Perrefitte, le 28 août 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet: ATB SA ingénieurs-conseils SIA-USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: diverses parcelles, aux lieux-dits: « Le Maupas et Les Navelles », Souboz et Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: construction d'une nouvelle conduite d'eau potable de 1300 mètres entre les villages de Sornetan et de Souboz, remplacement des conduites d'eau potable existantes sur une longueur de 98 mètres (Sornetan) et une longueur de 207 mètres (Souboz), réalisation d'une chambre de pompage souterraine, pose de 3 hydrants et divers raccordements pour abreuvoirs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes et agricole.

Zones de protection: prairie et pâturage riche en espèce (art. 532 E5 RCC Sornetan), périmètre de protection du paysage villageois (art. 514 RCC Souboz) et IVS d'importance régionale BE 2053.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE, 41c OEaux, 25 LCFO, 80 LR et 532 E5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: SEPV Syndicat des eaux usées du Petit-Val, p. adr. M. Heinz Gyger, La Combe des Peux 45, 2716 Sornetan.

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Emplacement : parcelles N°s 82 et 220, au lieu-dit : « Le Pichoux 33 », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : installation d'une mini-station d'épuration mécanique et biologique avec entrée dans la mini-step des eaux résiduaires du bâtiment N° 33 et conduite de sortie de la mini-step au cours d'eau.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue de Chaudrette
- Rue Bel-Air

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 21 août 2019

La Commission de la Foire de Chaindon

Avis de construction

Requérant : M. Olivier Chappuis, Bel-Air 13, 2732 Reconvilier

Projet : démolition du bâtiment suite à des dégâts feu, sur parcelle N° 102, au lieu-dit « Route de Bellelay 18, 2712 Le Fuet »

Dimensions : selon plans déposés

Zone : mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 septembre 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 28 août 2019

Conseil municipal

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée lundi 2 septembre 2019 en raison de la Foire de Chaindon.

Souboz, le 28 août 2019

Conseil communal

Reconvilier

Foire de Chaindon

Fermeture de routes et restrictions de parcage

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 25 août 2019 à 17h au mardi 3 septembre 2019 à 12h.

Interdiction de parcage le dimanche 1^{er} septembre 2019 à 6h au mardi 3 septembre 2019 à 12h aux emplacements suivants :

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos la Velle
- Rue du Bruye
- Route de Saules
- Le Benevis
- Condémines, Jolimont
- Route de Chaindon, du côté droit Reconvilier-Chaindon
- Chemin du Stade, Place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue du Moulin
- Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle

Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2019 à 9h au lundi 2 septembre 2019 à 20h des routes suivantes :

- Grand-Rue
- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue

Saicourt

Informations communales

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public

L'ordonnance a été déposée publiquement durant 30 jours. Aucun recours n'a été déposé durant le dépôt public. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Ordonnance d'utilisation de la place de sports Pré Paroz, Le Fuet

Lors de sa séance du 19 août 2019, le Conseil municipal a approuvé cette nouvelle ordonnance qui entre en vigueur immédiatement.

L'ordonnance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être déposé contre l'ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Taille des haies

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1.20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Fermeture de l'administration communale

En raison de la Foire de Chaindon, l'administration communale sera fermée le lundi 2 septembre 2019.

Le Fuet, le 28 août 2019

Conseil municipal

Seehof

Avis de construction

Requérant : Monsieur Andreas Pünter, Bächle 33, 2747 Elay.

Auteur du projet : AGROplanungen GmbH, Aeschistrasse 6, 4558 Winistorf.

Emplacement : parcelle N° 1, au lieu-dit : « Bächle », commune d'Elay.

Projet : construction d'une nouvelle grange pour le stockage du foin et l'entreposage de trois silos d'une capacité de 57.7 m³ chacun, aménagement d'un chemin d'accès et d'une place en groise et déplacement de la ligne aérienne Swisscom.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : IVS local « BE 3031 ».

Dérogations : art. 24 LAT; 25 LCFo, 48 LAE; 18 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Sorvilier

Bourgeoisie de Sorvilier

Procès-verbal de l'assemblée de juin 2019

Le procès-verbal de l'assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du 21 juin 2019 a été déposé publiquement à l'administration bourgeoise de Sorvilier (Rue Principale 19) durant 20 jours, soit du 24 juin 2019 au 15 juillet 2019.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil de bourgeoisie l'a approuvé lors de sa séance du 14 août 2019.

Sorvilier, le 21 août 2019

Le conseil de bourgeoisie

**Validation de vos avis sur la plateforme :
lundi 14h**



Valbirse

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée le 8 août 2018 ****

«Les oppositions et réserves de droit déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante: Orval Domus SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 1186, au lieu-dit: «Rue du Crêt», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: déplacement du grenier et construction d'un immeuble d'habitation en PPE de 4 appartements avec parking souterrain de 8 places de stationnement, aménagement de 2 places de stationnement à l'extérieur et construction d'un cheminement piétonnier au Nord de la parcelle.

Modification: suppression d'une partie du cheminement piétonnier au Nord de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H I

Dérogations: art. 80 LR, 51 OC, 48 LAE, 41c OEaux et 14 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement auprès de

l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Nouveaux emplacements de containers semi-enterrés

Le conseil communal informe la population que des nouveaux containers semi-enterrés sont maintenant disponibles aux endroits suivants: La Ruai (Malleray), Place de la Gare, Place du village (Malleray) et Rue Principale (Bévilard, en face des nouveaux bâtiments Espace Real Estate). De plus, il est à signaler que le container de la Rue du Pont à Malleray a été supprimé.

Nous saisissons l'occasion pour rappeler que seuls les sacs à ordures Celtor, taxés, ne peuvent être mis dans ces Moloks.

Déchetterie

Un petit rappel également au sujet des heures d'ouverture des déchetteries comme suit:

Lundi au samedi: 7h - 12h et de 13h30 à 18h30

Nous remercions la population de respecter ces horaires et de tenir compte également des nuisances causées, en dehors des heures fixées, pour les personnes qui habitent à proximité de ces lieux de ramassage.

Haies

Nous recommandons aux propriétaires de bien vouloir tailler les haies qui bordent les routes, de manière à assurer une bonne visibilité et une sécurité pour les différents usagers.

Bévilard, le 20 août 2019

Commune mixte de Valbirse

Informations du conseil communal

Travaux sur la Route de Champoz

Nous informons les usagers que les travaux de réfection de la Route de Champoz ont débuté le 26 août 2019 et dureront jusqu'à cet automne. Nous remercions d'ores et déjà les utilisateurs de se conformer à la signalisation mise en place.

Places de parc - Piscine de l'Orval

Dans le cadre des travaux de la Route de Champoz, le conseil communal a décidé de supprimer les huit places de parc en bordure de route, endessus de la piscine (à gauche en montant). En effet, ces places n'étaient pas idéalement situées en matière de sécurité et une place de parc supplémentaire pour personnes à mobilité réduite sera ajoutée dans le parking principal.

informations pratiques



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
sur demande

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	43	39	23.10.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
36	32	04.09.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
37	33	11.09.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi				
38	34	18.09.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi				
39	35	25.09.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi				
40	36	02.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi				
41	37	09.10.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi				
42	38	16.10.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi				